

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 237**11 mai 1996****SOMMAIRE**

A.B.S.I.L. Agencement de Bureau, Services, Informatiques et Locations S.A., Dudelange .. page	11346	Inter Cuisine S.à r.l., Foetz	11368
Actifin S.A., Luxembourg	11346	Investec Finance S.A., Luxembourg	11370
Ais Advanced Industrial Systems Holding S.A., Luxembourg	11350	Investec S.A., Luxembourg	11369
Anubia S.A., Luxembourg	11350	Iturga S.A. and Co, S.C.A., Luxbg-Strassen	11370, 11371
Arkfinance S.A., Luxembourg	11351	Jeigi Holding S.A., Luxembourg	11366
Association pour l'Intégration des Immigrés de la Commune de Pétange, A.s.b.l., Rodange	11338	Key Overseas Holding S.A., Luxembourg	11370
Assurances Services S.A., Senningerberg	11352	Krone S.A., Luxembourg	11372
Auroinvest Holding S.A., Luxembourg	11351	Laguna, S.à r.l., Pissange	11369
Baufin Holding S.A., Luxembourg	11352	L.E.S.S. S.A., Luxembourg	11372
B.I.P., Berkley International Properties S.A., Luxbg	11352	Luxor Investment Company S.A., Luxembourg ..	11373
Bontemps Holding S.A., Luxembourg	11350	Mab Holding S.A., Luxembourg	11372
Bural S.A., Luxembourg	11353	Marketing et Distribution Industriels, S.à r.l., Luxbg	11371
Business Broadcasting Europe, S.à r.l., Dalheim ..	11358	Maroquinerie Keller, S.à r.l., Luxembourg	11364
Cami Concept S.A., Luxembourg	11353, 11354	Matchem S.A., Luxembourg	11375
Caspian Holdings S.C.A., Luxembourg ..	11355, 11357	Mediterranean & Pacific Finance Holding Company S.A., Luxembourg	11376
Cementir Holding S.A., Luxembourg	11349	Mediterranean & Pacific Luxembourg Finance Company S.A., Luxembourg	11376
CFH - Compagnie Financière d'Hôtel S.A., Luxbg	11364	M.H.D. et Co Holding S.A., Luxembourg	11375
Cofinsa Holding S.A., Luxembourg	11359	Minor S.A., Luxembourg	11373, 11375
Daiwa Capital - L.C.F. Edmond de Rothschild International Bond Fund, Sicav, Luxembourg	11361	New Ice S.A., Luxembourg	11376
Due Esse S.A., Luxembourg	11332, 11333	NFM Trading S.A., Luxembourg	11372
Dumenil-Leble Bank Luxembourg S.A., Luxembg	11357	R.A.G. Grundstueckverwaltung S.A., Mertert	11368, 11369
Duplitape S.A., Luxembourg	11359, 11360	Sajofin S.A., Luxembourg	11330
Ecoteco Investment S.A., Luxembourg	11363	Sakumo Holding S.A., Luxembourg	11330
Energie, Gesellschaft für Hochspannungsanlagenbau, GmbH & Co KG, Biberach	11340	Salon Charlotte, S.à r.l., Grevenmacher	11330
Entreprise Kuhn, S.e.n.c., Luxembourg	11352	Sara S.A., Luxembourg	11330
EPAL, European Planning Associates Luxembourg S.A., Luxembourg	11336	Seagull Investment Corporation S.A., Luxembourg	11331
Etoile Garage, S.à r.l., Luxembourg	11363	Société Européenne de Banque S.A., Luxbg	11331, 11332
EU-Invest S.A., Luxembourg	11349	Société Holding Handaros S.A., Luxembourg	11333
Eurotrade AG, Luxembourg	11341	Sogedeco S.A., Bertrange	11341
FASER, Fassadenreinigung und Service S.A., Hovelange	11337, 11338	Sparrein Gesellschaft S.A., Luxembourg	11333
Finauore Holding S.A., Luxembourg	11364	Steel Partner S.A., Luxembourg	11334
Finmedia S.A.H., Luxembourg	11365, 11366	Stricorp International S.A., Luxembourg	11333
Finibelux S.A., Luxembourg	11366	Tak Yin Holding S.A., Luxembourg	11334
Fir Re S.A., Strassen	11339	Tined Holding S.A., Luxembourg	11334
Gallo Cuneo Capital Investments S.A., Luxembg	11358	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Luxembourg	11335
Gastrofood Holding S.A., Luxembourg	11367	Trade Food S.A., Luxembourg	11336
Geoinvest S.A.H., Luxembourg	11360	Translogistic S.A., Luxembourg	11330
Glibro Trading Holding S.A., Luxembourg	11364	Trans-National Holdings S.A., Luxembourg	11336
Goryn Holding S.A., Luxembourg	11368	Transreal Finance S.A., Luxembourg	11335
Holding du Val Fleuri S.A., Luxembourg	11367	Transurb Finance S.A., Luxembourg	11334
Immacon S.A., Luxembourg	11367	Um Kiem, S.à r.l., Luxembourg	11335
Immo Space S.A., Luxembourg	11368	V.G.D. Luxembourg S.A., Luxembourg	11344
		Vitruvius International S.A., Luxembourg	11338
		Von Ernst Capital Management S.A., Luxembourg	11337
		Winstimmo International S.A., Luxembourg	11339

SAJOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.012.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour SAJOFIN S.A.

F. Mesenburg J. R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(08620/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.908.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

SAKUMO HOLDING S.A.

A. Renard C. Schlessner
Administrateur Administrateur

(08621/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SALON CHARLOTTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 24.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour la S.à r.l. SALON CHARLOTTE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(08622/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.798.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

SARA S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(08623/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TRANSLOGISTIC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 53.188.

Auszug der Verwaltungsratsitzung vom 24. Januar 1996

Der Verwaltungsrat nennt hiermit einstimmig Herrn Tom H. Jacobsen zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (Administrateur-délégué).

Er verpflichtet die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift.

Luxemburg, den 24. Januar 1996.

T. H. Jacobsen

GARFIELD FINANCE Ltd

BEDWORTH Ltd

Unterschrift

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 476, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(08645/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SEAGULL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.981.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

SEAGULL INVESTMENT CORPORATION S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(08624/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.859.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier actuellement empêché et qui aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1976 par le notaire Marc Elter susvanté, publié au Mémorial C numéro 120 du 14 juin 1976, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire:

- en date du 13 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 3 du 4 janvier 1980;
- en date du 7 avril 1981, publié au Mémorial C, numéro 93 du 8 mai 1981;
- en date du 22 mai 1986, publié au Mémorial C, numéro 224 du 8 août 1986;
- en date du 17 novembre 1987, publié au Mémorial C, numéro 28 du 1^{er} février 1988;
- en date du 5 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 435 du 18 septembre 1993;
- et pour la dernière fois en date du 31 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 516 du 29 octobre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Deschenaux, Président de Banque, demeurant à Schrodweiler.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Dirk Raeymaekers, Sous-Directeur de Banque, demeurant à Kopstal.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Arrigo Mancini, Administrateur-Délégué de banque, demeurant à Luxembourg, et
- Monsieur Marc Schmit, Chef de Service Principal, demeurant à Walferdange.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 1.000.000 (un million) d'actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.000.000.000,- (un milliard de francs luxembourgeois) à LUF 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

2. Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles à émettre.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 1.000.000.000,- (un milliard de francs luxembourgeois) à LUF 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme luxembourgeoise COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., représentée en vertu d'une des procurations susvotées, laquelle a déclaré souscrire les 750.000 (sept cent cinquante mille) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, de sorte que la somme de LUF 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le cinquième article des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 1.750.000.000,- (un milliard sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept millions huit cent cinquante mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Deschenaux, D. Raeymaekers, A. Mancini, M. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 89S, fol. 47, case 4. – Reçu 7.500.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1996.

C. Hellinckx.

(08629/210/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 1996.

C. Hellinckx.

(08630/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

**DUE ESSE S.A., Société Anonyme,
(anc. SILTAL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.441.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize février.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILTAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 47.441, constituée suivant acte reçu le 21 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 325 du 6 septembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 21 avril publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 325 du 6 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Albert Pennacchio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Birgit Mines-Honneff, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Simone Wallers, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau. Ladite liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 111.000 (cent onze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en DUE ESSE S.A.

2. Modification afférente des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

I) L'assemblée décide de changer le nom de la société et de la dénommer DUE ESSE S.A.

II) Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société de participations financières (SOPARFI) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, sous la dénomination de DUE ESSE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Pennacchio, B. Mines-Honneff, S. Wallers, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 89S, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 1996.

M. Elter.

(08627/210/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

**DUE ESSE S.A., Société Anonyme,
(anc. SILTAL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1996.

M. Elter.

(08628/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SOCIETE HOLDING HANDAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.379.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 476, fol. 101, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1996.

Signature.

(08633/526/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

SPARREIN GESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 16.663.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF 7.121.638,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

Signature.

(08634/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

STRICORP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.744.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 476, fol. 101, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1996.

Signature.

(08636/526/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

STEEL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 1995

Les comptes clôturés au 31 décembre 1994 sont approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1994.

Pour extrait sincère et conforme
Pour STEEL PARTNER S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08635/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TAK YIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.656.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

TAK YIN HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(08637/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TINED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 40.464.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 22 février 1996 à 10.00 heures précises au siège social de la société

Résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide le transfert du siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
R. Pels D. Oppelaar A. Compere
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08640/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TRANSURB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.546.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 31 octobre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 3 octobre 1995 de Monsieur Erik Vandebroele, demeurant à B-9000 Gent, 22, François Benardstraat au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur P. De Smet, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2001.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 476, fol. 101, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08648/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

**TOURINTER, SOCIETE POUR LA PROMOTION DU TOURISME INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.894.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau USD (57.568,29)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

Signature.

(08641/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

**TOURINTER, SOCIETE POUR LA PROMOTION DU TOURISME INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 2 février 1995 que Madame Magda Bolgiani, demeurant à Comano (TI), CH-6969 Suisse, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Tito Tettamanti, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08642/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TRANSREAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.802.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour TRANSREAL FINANCE S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(08647/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

UM KIEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89, rue Adolphe Fischer.

EXTRAIT

Suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé reçu à Luxembourg en date du 26 février 1996, enregistré à Capellen, le 27 février 1996, vol. 130, fol. 74, case 9, de la société à responsabilité limitée UM KIEM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg-Ville, 89, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.377, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 16 août 1989, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Alex Weber en date du 12 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 106 du 26 mars 1992,

les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fernando Cerdeira Bento, cuisinier, demeurant à Luxembourg-Ville, comme gérant technique de la société pour le restaurant.

Pour extrait
Pour la société
A. Weber
Le notaire

(08649/236/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TRADE FOOD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 51.090.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 1996 que:
1. décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, M. Joseph Pirard pour le restant de son mandat.
2. M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg est élu au poste d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
Luxembourg, le 9 février 1996.

Pour extrait conforme
R. P. Pels
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1996, vol. 476, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(08643/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

TRANS-NATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.863.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 février 1996

Monsieur Floriani Paulo, Lugano est coopté Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997 en remplacement de Monsieur Gambazzi Marco, démissionnaire.

Certifié sincère et conforme
TRANS-NATIONAL HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08646/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.579.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(08700/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.579.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 5 avril 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange,
Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 26 février 1996.

Pour EPAL, EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1995, vol. 477, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08701/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.885.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A.
KREDIETRUST S.A.

J. Vanden Bussche J.P. Gomez
Premier Fondé de Pouvoir Chef de Service

(08651/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.885.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 21st February 1996

* the net results are allocated as follows:

Net profit for the year	CHF 1.180.366,-
Profit brought forward	CHF 33.473,-
Interim dividend	CHF (1.200.000,-)
Profit to be brought forward	CHF 13,839,-

* Messr Beat Ungricht, George Hemmer and Heinrich Speich are re-elected as Directors for the ensuing year:

* PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, are re-elected as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

Pour VON ERNST CAPITAL MANAGEMENT S.A.
KREDIETRUST S.A.

J. Vanden Bussche J.P. Gomez
Premier Fondé de Pouvoir Chef de Service

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08652/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

FASER, FASSADENREINIGUNG UND SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8538 Hovelange, 1A, Bockweg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASSADENREINIGUNG UND SERVICE S.A., en abrégé FASER S.A., avec siège social à L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 1^{er} décembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.082.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Schmit, fonctionnaire, demeurant à Hovelange, qui désigne comme secrétaire, Madame Christiane Seyler, employée privée, demeurant à Hovelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Gerry Osch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constituée, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social au 1A, Bockweg, L-8538 Hovelange.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 1A, Bockweg, à L-8538 Hovelange, et de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Hovelange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.
 Signé: G. Osch, C. Seyler, J.-M. Schmit, E. Schlessler.
 Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 89S, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

E. Schlessler.

(08703/227/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

FASER, FASSADENREINIGUNG UND SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8538 Hovelange, 1A, Bockweg.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

E. Schlessler.

(08704/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 22.126.

Le bilan au 30 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(08650/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES IMMIGRES DE LA COMMUNE DE PETANGE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4810 Rodange, CAFE DU STADE, 12, rue Klopp.

STATUTS

Dénomination, siège, durée, but

Art. 1^{er}. L'association est dénommée L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES IMMIGRES DE LA COMMUNE DE PETANGE.

Art. 2. Le siège de l'Association est dans la commune de Pétange, L-4810 Rodange, CAFE DU STADE 12, rue Klopp.

Art. 3. La durée est illimitée.

Art. 4. Le but de l'association:

- intégrer les étrangers dans la vie locale
- défendre les intérêts de tous les habitants (immigrés et autres)
- favoriser une bonne entente entre tous les habitants de la commune

- organiser des manifestations (fêtes, stages, etc.) en collaboration avec la COMMISSION CONSULTATIVE DES ETRANGERS.

Administration

Art. 5. L'association est gérée par un comité composé de 5 membres au moins avec un maximum de 15 membres, dont le président, le secrétaire et le trésorier doivent faire partie de la COMMISSION CONSULTATIVE DES ETRANGERS en tant que membres effectifs.

Art. 6. La durée du mandat est d'un an. Le mandat peut être renouvelé.

Art. 7. Le comité peut se faire assister par toute personne de son choix, qui n'a cependant que voix consultative.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale doit se tenir une fois par an, avant la fin du 1^{er} trimestre.

Art. 11. L'ordre du jour de l'assemblée générale comprend obligatoirement le rapport de gestion et de trésorerie de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale désigne deux vérificateurs de caisse. Leur mandat est d'un an. Ce mandat peut être renouvelé.

Art. 13. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles de ses membres,
- des dons et subventions en sa faveur.
- des recettes provenant de ses activités.

Art. 14. La cotisation annuelle des membres est fixé par l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, sa fortune est léguée à L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE.

Ainsi fait à Pétange, le 30 janvier 1996 et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour le comité des membres:

Hoss Gérard, De Matteis Duilio, Wahl Bernard, Bouche Jean-Claude, Antinori Adriana, Braganca Maria, Barnig Simone, Mellina Pierre, Doemer Roland, Becker Romain.

Comité

Président: Hoss Gérard 16, rue Prince Jean, L-4825 Rodange
 Secrétaire: De Matteis Duilio 122, route de Longwy, L-4831 Rodange
 Secrétaire adjoint: Wahl Bernard 36, rue des Jardins, L-4741 Pétange
 Trésorier: Bouche Jean-Claude 62, route de Longwy, L-4831 Rodange.

Membres

Antinori Adriana 7, rue de Luxembourg, L-4761 Pétange
 Barnig Simone 36, rue Vullasang, L-4853 Rodange
 Becker Romain 34, rue de la Résistance, L-4775 Pétange
 Da Cunha Braganca Maria 64, rue de Luxembourg, L-4761 Pétange
 Doemer Roland 115, rue de Niederkorn, L-4762 Pétange
 Mellina Pierre 81, rue du Titelberg, L-4887 Lamadelaine.
 Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08667/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
 R. C. Luxembourg B 31.948.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 1995 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Paul De Geyter, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 29 septembre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul De Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 septembre 1995.

*Pour WINSTIMMO INTERNATIONAL S.A.
 COMFINTRUST S.A.
 Agent domiciliaire
 Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08653/646/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

FIR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 52.973.

A l'issue du Conseil d'Administration du 30 novembre 1995 est nommé:

Réviseur Indépendant:

PRICE WATERHOUSE, 24, avenue de la Liberté à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 1996.

*Pour extrait conforme et sincère
 Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08711/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

**ENERGIE, GESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU, GmbH & Co KG,
Kommanditgesellschaft.**

Sitz: Biberach.

Niederlassung: Luxemburg, L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

Ausführung und Vertrieb von elektrischen und nachrichtentechnischen Anlagen jeder Art, deren bauliche Ausführung sowie insbesondere der Hochspannungsanlagenbau, der Handel mit elektrischen und industriellen Maschinen, Apparaten und Materialien, die Übernahme von Vertretungen einschlägiger Fabrikate sowie die Beteiligung an elektrischen und industriellen Bauausführungen für eigene und fremde Rechnung. Darüber hinaus ist die Gesellschaft befugt, elektrische und industrielle Anlagen in eigener Regie zu betreiben.

Muttergesellschaft eingetragen beim Amtsgericht Biberach a.d. Riss unter Nummer 855.

Geschäftsführer:

1. Herr Dr. Wolfgang Blättchen, geboren am 23. Januar 1953, wohnhaft in D-71229 Leonberg, Stohrerstrasse 14.
2. Herr Jürgen Michael Blättchen, geboren am 21. November 1955, wohnhaft in D-88444 Ummendorf, Manlichstrasse 4.

Luxemburg, den 22. Februar 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Unterschrift

Anmeldung von Veränderungen zu der Kommanditgesellschaft unter der Firma
ENERGIE-ANLAGEN- UND LEITUNGSBAU VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH & Co. KG mit Sitz in Biberach.

Die Gesellschaft wurde am 16. Juni 1995 zur Eintragung in das Handelsregister angemeldet und ist zwischenzeitlich unter HRA-Nr. 855 im Handelsregister eingetragen.

Zur Eintragung in das Handelsregister wird angemeldet:

1. Firmenänderung:

Die Firma der Gesellschaft ist geändert in

ENERGIE, GESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH & Co. KG.

Hierzu wird festgestellt, daß die alleinige persönlich haftende Gesellschafterin ihre Firma aufgrund Gesellschafterbeschlusses von heute (Urk.R. IV Nr. 792/1995) geändert hat in ENERGIE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH, gleichzeitig wurde der Sitz von Leonberg nach Biberach verlegt und der Gegenstand des Unternehmens geändert.

2. Änderung des Unternehmensgegenstandes:

Der Gegenstand des Unternehmens der Kommanditgesellschaft ist geändert wie folgt:

(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Ausführung und der Vertrieb von elektrischen und nachrichtentechnischen Anlagen jeder Art, deren bauliche Ausführung sowie insbesondere der Hochspannungsanlagenbau, der Handel mit elektrischen und industriellen Maschinen, Apparaten und Materialien, die Übernahme von Vertretungen einschlägiger Fabrikate sowie die Beteiligung an elektrischen und industriellen Bauausführungen für eigene und fremde Rechnung. Darüber hinaus ist die Gesellschaft befugt, elektrische und industrielle Anlagen in eigener Regie zu betreiben.

(2) Die Firma darf Zweigniederlassungen und Verkaufsstellen errichten, Unternehmungen gleicher oder ähnlicher Art erwerben, vertreten und sich an solchen in irgendeiner Form beteiligen. Im übrigen darf die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen und alle Geschäfte vornehmen, die der Erreichung oder Förderung des Gesellschaftszwecks unmittelbar oder mittelbar dienlich sein können.

3. Erhöhung der Kommanditeinlage:

Die Kommanditeinlage der einzigen Kommanditistin unter der Firma

ENERGIE GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN GmbH u. Co. KG.

mit Sitz in Biberach,

ist um den Betrag von 4.740.000 DEM auf nunmehr

DEM 4.750.000,00 (in Worten: vier Millionen siebenhundertfünzigtausend Deutsche Mark)

erhöht.

Die Geschäftsräume der Gesellschaft befinden sich weiterhin in 88400 Biberach, Wolfentalstraße 29.

Firmenzeichnung der geänderten Firma durch die Geschäftsführer der Komplementärin:

Der Geschäftsführer Dr. Wolfgang Blättchen zeichnet die Firma der Kommanditgesellschaft, die Firma der GmbH und seine Namensunterschrift gem. § 12 HGB zur Aufbewahrung beim Gericht wie folgt:

ENERGIE GESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH & Co

ENERGIE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH

W. Blättchen.

Der Geschäftsführer Jürgen Michael Blättchen zeichnet die Firma der Kommanditgesellschaft, die Firma der GmbH und seine Namensunterschrift gem. § 12 HGB zur Aufbewahrung beim Gericht wie folgt:

ENERGIE GESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH & Co KG

ENERGIE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH

W. Blättchen.

Biberach, den 28. Juni 1995.

Für die Komplementärin:

ENERGIE GESELLSCHAFT FÜR HOCHSPANNUNGSANLAGENBAU GmbH.

J. M. Blättchen
Geschäftsführer

Dr. W. Blättchen
Geschäftsführer

Für die Kommanditistin:
ENERGIE GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN
GmbH u. Co. KG
vertreten durch die alleinige persönlich haftende Gesellschafterin unter der Firma ENERGIE - VERWALTUNGSGE-
SELLSCHAFT GmbH.

J. M. Blättchen
Geschäftsführer

Dr. W. Blättchen
Geschäftsführer

Unterschriftsbeglaubigung

Ich beglaubige
a) die vor mit vollzogenen Unterschriften von
Herrn Dr. Wolfgang Blättchen, geboren am 23. Januar 1953, wohnhaft in 71229 Leonberg, Stohrerstraße 14,
- persönlich bekannt -
sowie dessen ebenfalls an diesem Tag vor mit vollzogene Zeichnung der (geänderten) Firma der Kommanditgesell-
schaft einschließlich der Firma der GmbH und seiner Namensunterschrift
b) die vor mit vollzogenen Unterschriften von
Herrn Jürgen Michael Blättchen, geboren am 21. November 1955, wohnhaft in 88444 Ummendorf, Manlichstraße 4,
- persönlich bekannt -
sowie dessen ebenfalls an diesem Tag vor mit vollzogene Zeichnung der (geänderten) Firma der Kommanditgesell-
schaft einschließlich der Firma der GmbH und seiner Namensunterschrift.
Biberach, den 28. Juni 1995.

NOTARIAT BIBERACH IV
Bürk
Notar

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08662/502/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

EUROTRADE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 11.579.

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 29 février 1996 que le siège de la société a été transféré au
15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 1996.
Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08702/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

SOGEDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. - Madame Nicole Clabbers-De Deken, manager, demeurant à L-8057 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 9, rue du Chemin de Fer;
2. - Monsieur Alain Bauwens, logisticien, demeurant à B-6060 Gilly (Belgique), 27, rue Saint Joseph;
3. - Monsieur Mokhtar Fakhret, ingénieur, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), 2/6, Place Vander Elst;
4. - La société anonyme holding SOCIETE GENERALE DE DEVELOPPEMENT S.A., en abrégé SOGEDEV S.A., établie et ayant son siège social à L-1250 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 15, avenue du Bois, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mokhtar Fakhret, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SOGEDECO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, l'achat, la transformation, l'intermédiaire et la vente, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, biens et services ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties et enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, la commercialisation de tout produit ou système non réglementé ou non, agent commercial et agent d'affaires, commissions et courtage ne portant pas atteinte à une profession réglementée, la commercialisation de son «savoir faire», obtenir et acquérir tous brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, céder ou apporter ou concéder toute licence d'exploitation en tous pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Toutes les actions sont nominatives.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les associés bénéficient d'un droit de préemption qui devra être notifié aux autres associés par lettre recommandée à la poste avec un délai de trente jours pour exercer le droit de préemption. Il est créé en outre neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts de fondateurs conférant les mêmes droits aux bénéficiaires que les actions de capital.

Ces parts de fondateur sont réparties comme suit:

1) Madame Nicoline Clabbers-De Deken, préqualifiée, trois mille cent vingt-cinq parts	3.125
2) Monsieur Alain Bauwens, préqualifié, trois mille cent vingt-cinq parts	3.125
3) Monsieur Mokhtar Fakhret, préqualifié, trois mille cent vingt-cinq parts	3.125
Total: neuf mille trois cent soixante-quinze parts de fondateurs	9.375

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - Madame Nicole Clabbers-De Deken, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
2. - Monsieur Alain Bauwens, préqualifié, deux cent cinquante actions	250
3. - Monsieur Mokhtar Fakhet, préqualifié, cinq cents actions	500
4. - SOCIETE GENERALE DE DEVELOPPEMENT S.A., préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs (60.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Madame Nicole Clabbers-De Deken, préqualifiée;
2. - Monsieur Alain Bauwens, préqualifié;
3. - Monsieur Mokhtar Fakhet, préqualifié.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 1996.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, les administrateurs, Messieurs Alain Bauwens et Mokhtar Fakhét et Madame Nicole Clabbers-De Deken se sont réunis en conseil d'administration, et, à l'unanimité, ont décidé de nommer comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société pour les actes de la gestion journalière, mais seulement jusqu'à concurrence d'un montant maximum de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF) par sa signature individuelle, Madame Nicole Clabbers-De Deken, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Clabbers-De Deken, A. Bauwens, M. Fakhét, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 14 février 1996, vol. 458, fol. 17, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 février 1996.

F. Molitor.

(08665/223/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

V.G.D. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Hugo Van Geet, réviseur d'entreprises, demeurant à B-9220 Hamme, Stationsstraat 19 (Belgique), représenté aux fins des présentes par:

Madame Lutgard Laget, réviseur d'entreprises, demeurant à B-9220 Hamme, Stationsstraat, 19 (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 21 février 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

2. Monsieur Frans Elpers, réviseur d'entreprises, demeurant à B-9401 Ninove, Echel 94 (Belgique).

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de V.G.D. LUXEMBOURG.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable à titre indépendant, ainsi qu'à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984, consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par des procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi qu'à l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier samedi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la société, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution de la société qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) M. Hugo Van Geet, prénommé	624.000,-	624.000,-	624
2) M. Frans Elpers, prénommé	626.000,-	626.000,-	626
Total:	1.250.000,-	1.250.000,-	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Frans Elpers, préqualifié;

b) Madame Lutgard Laget, réviseur d'entreprises, demeurant à B-9200 Hamme, Stationsstraat 19 (Belgique);

c) Madame Evelyne Jastrow, employée privée, demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Edwin Vervoort, expert-comptable, demeurant à B-2960 Sint-Job-in-'t Goor, Zandbergen 16 (Belgique).

4. L'adresse de la société est fixée à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2002.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois en an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Laget, F. Elpers, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 1996, vol. 821, fol. 33, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} mars 1996.

J. Elvinger.

(08666/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ACTIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.100.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour ACTIFIN S.A.,

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

(08670/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

A.B.S.I.L. AGENCEMENT DE BUREAU, SERVICES, INFORMATIQUES ET LOCATIONS S.A.,

Société Anonyme,

(anc. ABSIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-3583 Dudelange, 8, rue des Lamineurs.

R. C. Luxembourg B 25.408.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ABSIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.408, constituée suivant acte reçu en date du 22 janvier 1987, publié au Mémorial C numéro 94 du 10 avril 1987 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 24 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 289 du 11 octobre 1989 et depuis ils n'ont subi jusqu'à ce jour aucune autre modification.

L'assemblée se compose des 2 (deux) seuls associés, savoir:

1. Monsieur Guy Reiser, informaticien, demeurant à L-3583 Dudelange, 8, rue des Lamineurs.

2. Monsieur Charles Van Overstyns, commerçant, demeurant à B-1470 Genappe, 26, Batty du grand Bernard (Belgique);

lequel dernier est ici représenté par:

Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès dites qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions des associés prises chacune séparément, à l'unanimité, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cessions de parts sociales

I. Monsieur Charles Van Overstyns, préqualifié, par son représentant susnommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à: Madame Gaby Felden, employée privée, demeurant à L-3492 Dudelange, 52, rue Mont Saint Jean, ici présente et ce acceptant:

450 (quatre cent cinquante) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, soit la totalité de sa participation actuelle dans la société à responsabilité limitée ABSIL, S.à r.l., prédésignée, pour et moyennant le prix de LUF 450.000,- (quatre cent cinquante mille francs).

II. Monsieur Guy Reiser, préqualifié,

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

a) Madame Nadine Caudron, employée privée, demeurant à L-4927 Hautcharage, 1, route de Hivange;

b) Monsieur Nico Reiser, employé privé, demeurant à L-4964 Clemency, 3, Chemin d'Arlon;

tous les deux ici présents et ce acceptant:

50 (cinquante) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, soit la totalité de sa participation actuelle dans la société à responsabilité limitée ABSIL, S.à r.l., prédésignée,

faisant pour chacun des comparants prénommés sub a) et sub b) 25 (vingt-cinq) parts sociales de la prédite société ABSIL, S.à r.l.,

pour et moyennant le prix total de LUF 50.000,- (cinquante mille francs).

Les associés préqualifiés, Messieurs Charles Van Overstyns, par son représentant susnommé, et Guy Reiser, déclarent consentir aux prédites cessions de parts sociales, faites par Messieurs Guy Reiser et Charles Van Overstyns, conformément aux stipulations de l'article 6 (six) des statuts.

Ensuite Monsieur Guy Reiser, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société ABSIL, S.à r.l., prédésignée, déclare accepter les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les associés actuels décident d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs) pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs) à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs) par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) chacune, à souscrire par les anciens associés en proportion de leur participation actuelle dans le capital social et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société ABSIL, S.à r.l., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg-Ville à Dudelange et de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3583 Dudelange, 8, rue des Lamineurs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer en société anonyme la société à responsabilité limitée existante, conformément à la faculté prévue par l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de changer sa dénomination en A.B.S.I.L. (AGENCEMENT DE BUREAU, SERVICES, INFORMATIQUES ET LOCATIONS S.A.) et d'en arrêter les statuts comme suit:

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de A.B.S.I.L. (AGENCEMENT DE BUREAU, SERVICES, INFORMATIQUES ET LOCATIONS S.A.).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce, l'importation et l'exportation de tous matériels d'articles de bureau, toutes fournitures de mobiliers de bureau, de matériels informatiques, d'articles et de gadgets publicitaires ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mars à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge à Monsieur Guy Reiser, gérant unique de la société à responsabilité limitée ABSIL, S.à r.l., transformée et de fixer le nombre des administrateurs à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Madame Gaby Felden, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg);
2. Madame Nadine Caudron, employée privée, demeurant à Hautcharage (Luxembourg);
3. Monsieur Nico Reiser, employé privé, demeurant à Clemency (Luxembourg).

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Guy Reiser, informaticien, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés, viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice de l'an 2001.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Reiser, N. Reiser, G. Felden, N. Caudron, B. Klapp, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 1996, vol. 821, fol. 33, case 5. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} mars 1996.

J. Elvinger.

(08669/211/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

CEMENTIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.866.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(08684/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

EU-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.854.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour compte de EU-INVEST S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(08699/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

AIS ADVANCED INDUSTRIAL SYSTEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.018.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1996

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1996 au nouveau siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Emmanuel Mathis, demeurant à Bascharage, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Philippe Wolf, demeurant à Esch-sur-Alzette, Membre du Conseil
- Monsieur Romain Gaasch, demeurant à Senningen, Membre du Conseil.

Monsieur Emmanuel Mathis a été élu Administrateur-Délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, conformément aux articles 9 et 10 des statuts de la société.

Commissaire aux comptes

T. ASSOCIATES S.A., 9B, boulevard du Prince Henri

Siège social

Le siège social a été transféré avec effet immédiat au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

Pour extrait conforme
AIS ADVANCED INDUSTRIAL SYSTEMS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08671/588/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ANUBIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.928.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga
M. Edo Gobbi;
Absent excusé: M. Felice Ansaldi.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur M. Felice Ansaldi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08672/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

BONTEMPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.404.

Les bilan et l'annexe au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 4, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 février 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Cette assemblée a en outre décidé de transférer le siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Signature.

(08679/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ARKFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.506.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze février.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian Urvoi, administrateur de sociétés, demeurant 29, boulevard Victor à F-75015 Paris (France), agissant pour le compte de ARKFINANCE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.506, en sa qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de ladite société.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

ARKFINANCE S.A. a été constituée suivant acte reçu le 23 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 26 juin 1995, ses statuts n'ont pas été modifiés, et son capital souscrit s'élève à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent).

Les actionnaires ont payé préalablement aux présentes un montant de LUF 937.500,- (neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois) sur la valeur nominale, de sorte que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions prémentionnées sont actuellement entièrement libérées, ainsi que Monsieur Urvoi le déclare au nom de la société et du conseil d'administration.

En conséquence, le comparant requiert le notaire d'acter que suite au versement prémentionné, le premier alinéa de l'article trois des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Urvoi, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 89S, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

M. Elter.

(08673/210/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ARKFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

M. Elter.

(08674/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

AUROINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.467.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga
M. Edo Gobbi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldi.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur M. Felice Ansaldi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08676/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ASSURANCES SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 36.654.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour requisition
M^e R. Reding
Avocat

(08675/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

BAUFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.684.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga
M. Edo Gobbi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08677/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

B.I.P., BERKLEY INTERNATIONAL PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.078.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour B.I.P.,

BERKLEY INTERNATIONAL PROPERTIES

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(08678/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ENTREPRISE KUHN, Société en nom collectif.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.
R. C. Luxembourg B 15.458.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Simone Michels, sans état particulier, veuve de Monsieur François Kuhn, demeurant à Luxembourg, 93, rue des Pommiers,

2. Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de construction, demeurant à Luxembourg, 148, rue de Trèves.

Lesquels comparants, ont déclaré être, après le décès de Monsieur François Kuhn, en son vivant entrepreneur, ayant demeuré à Luxembourg, 93, rue des Pommiers, les seuls associés à parts égales de la société en nom collectif ENTREPRISE KUHN, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 25 octobre 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial numéro 294 du 22 décembre 1977.

Ceci exposé les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions de francs (Fr 2.000.000,-) et réparti comme suit:

1. Madame Simone Michels, prénommée, un million de francs	Fr. 1.000.000,-
2. Monsieur Roland Kuhn, prénommé, un million de francs	Fr. 1.000.000,-
Total: deux millions de francs	Fr. 2.000.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Kuhn, S. Michels, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 89S, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

C. Hellinckx.

(08697/215/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

BURAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 37.505.

Gegründet vor Notar Jean-Paul Hencks, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr 20 vom 21. Januar 1992.

Verwaltungsrat:

Herr Raymond Henschen, Verwaltungsratsmitglied, Luxemburg;

Frau Monique Henschen-Haas, Verwaltungsratsmitglied, Luxemburg;

Frau Bénédicte Robaye-Goffin, Verwaltungsratsmitglied, Léglise.

Rechnungskommissar:

Herr Otis Claeys, Buchhalter, Luxemburg.

Auszug aus der Generalversammlung der Aktionäre am 1. März 1996 über das Geschäftsjahr 1994:

Die Generalversammlung beschliesst, den Verlust von LUF 135.297,- vorzutragen.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08680/752/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

**CAMI CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. C.L.A.F., CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'ANALYSE FINANCIERE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.497.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.L.A.F (CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'ANALYSE FINANCIERE) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.497, constituée suivant acte reçu en date du 24 juin 1981, publié au Mémorial C, numéro 210 du 7 octobre 1981, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 9 janvier 1987, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 avril 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination en CAMI CONCEPT S.A. et modification de l'article 1^{er}.
2. Modification de l'article 3 en lui donnant la teneur suivante: «La durée de la société est illimitée.»
3. Modification de l'article 4 en lui donnant la teneur suivante: «La société a pour objet la conception ainsi que la création de design, la production d'objets de design et la création publicitaire. Elle pourra faire tous travaux administratifs ainsi que la domiciliation de sociétés commerciales et autres.

Elle pourra aussi réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui en favorisent le développement.»

4. Modification de l'article 16 qui aura la teneur suivante: «Le Conseil peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

5. Modification de l'article 18 qui aura la teneur suivante: «La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CAMI CONCEPT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CAMI CONCEPT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la conception ainsi que la création de design, la production d'objets de design et la création publicitaire. Elle pourra faire tous travaux administratifs ainsi que la domiciliation de sociétés commerciales et autres.

Elle pourra aussi réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui en favorisent le développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Le Conseil peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Ries, M. Lamesch, C. Schmitz, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1996.

M. Elter.

(08686/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

**CAMI CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. C.L.A.F., CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'ANALYSE FINANCIERE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1996.

M. Elter.

(08687/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

CASPIAN HOLDINGS S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.551.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the seventh of February.

Before Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr François Kremer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting as the representative of CASPIAN 1929 S.A.H., Manager of CASPIAN HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 51.551) (the «Company»), pursuant to a circular resolution dated 26 January 1996 of the board of directors (the «Board») of the Manager of the said Company.

A copy of the circular resolution of the Board, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on 14 June 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 September 1995, number 472. Capitalised terms used herein shall, unless otherwise defined, have the meaning as defined in the Articles of the Company.

2. Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has a subscribed share capital of USD 100,102.- (one hundred thousand hundred and two United States Dollars), divided into 50,050 (fifty thousand fifty) Ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each and 1 (one) Non-Redeemable Management Share of USD 2.- (two United States Dollars).

3. Pursuant to Article 7, paragraph 2, of the Articles, the Manager is generally and unconditionally authorised under these Articles to exercise, for the period of five years from the date of these Articles, all the powers of the Company to allot Shares up to USD 1,000,000.- (one million United States Dollars).

4. Pursuant to a circular resolution dated 26 January 1996, the Board has decided to increase the subscribed Share capital of the Company up to USD 117,766.- (one hundred and seventeen thousand seven hundred and sixty-six United States Dollars) by the issue of 8,832 (eight thousand eight hundred and thirty-two) Ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each.

5. In accordance with Article 12 of the Articles of the Company, no preferential right of subscription has been reserved to the existing Shareholders of the Company and the Manager has accepted the two subscribers hereafter mentioned for the subscription of the new shares.

6. 7,066 (seven thousand sixty-six) Ordinary Shares have been subscribed to by irrevocable commitment on 16 January 1996 by SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED, a company incorporated under English law with registered office at 24, Chiswell Street, London EC1Y 4SP, United Kingdom, at the subscription price of USD 2.- (two United States Dollars) each and an issue premium of USD 1,098.- (one thousand ninety-eight) United States Dollars each.

7. The acceptance by the Company of the subscription of any new Shares by SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED shall be conditional upon, and shall become effective only, after an agreement in writing has been obtained from THE SECURITIES AND FUTURES AUTHORITY LIMITED («SFA») in London that SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED may become a controller of CASPIAN SECURITIES LIMITED.

8. Pursuant to a letter dated 1st February 1996, THE SECURITIES AND FUTURES AUTHORITY LIMITED («SFA») have approved SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED as a controller of CASPIAN SECURITIES LIMITED. The condition set to the acceptance of the subscription of new Shares by SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED is therefore met.

9. 1,766.- (one thousand seven hundred and sixty-six) Ordinary Shares have been subscribed to by irrevocable commitment on 26 January 1996 by ABELLA INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under Jersey law, with registered office at Normandy House, Grenville Street, St. Helier, Jersey, at the subscription price of USD 2.- (two United States Dollars) each and an issue premium of USD 1,098.- (one thousand ninety-eight) United States Dollars each.

10. The shares subscribed and the issue premium have been paid up by a contribution in cash of USD 9,715,200.- (nine million seven hundred and fifteen thousand two hundred United States Dollars), accepted by the Company, and allocated for USD 17,664.- to the capital and for USD 9,697,536.- to the issue premium. The total sum of USD 9,715,200.- (nine million seven hundred and fifteen thousand two hundred United States Dollars) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

11. The relevant subscription forms duly executed by each of the subscribers have been submitted to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

12. Pursuant to a circular resolution dated 26 January 1996, the Board has decided to accept the amendment of the Articles of the Company, occurring as a result of the increase of Share capital.

13. As a consequence, Article 6 of the Articles of the Company is amended to read as follows:

«The Company has a subscribed share capital of USD 117,766.- (one hundred and seventeen thousand seven hundred and sixty-six United States Dollars), divided into 58,882 (fifty-eight thousand eight hundred and eighty-two) Ordinary Shares with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each and 1 (one) Non-Redeemable Management Share of USD 2.- (two United States Dollars).»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as result of the present stated increase of capital, are estimated at three million five hundred thousand Luxembourg francs (LUF 3,500,000.-).

In witness whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en francais du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu

Monsieur François Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme mandataire de la société CASPIAN 1929 S.A.H., Gérant de CASPIAN HOLDINGS S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 51.551) (la «Société»), en vertu d'une résolution circulaire datée du 26 janvier 1996 du conseil d'administration (le «Conseil») du Gérant de ladite Société.

Une copie de cette résolution circulaire du Conseil, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 septembre 1995, numéro 472. Sauf définition contraire, les mots en majuscules utilisés aux présentes auront le sens défini dans les Statuts de la Société.

2. Par application de l'Article 6 des Statuts, la Société a un capital souscrit de USD 100.102,- (cent mille cent deux dollars US), représenté par 50.050 (cinquante mille cinquante) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) et par 1 (une) Action de Commandité non rachetable avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US).

3. Par application de l'Article 7, alinéa 1 (version française), des Statuts, le Gérant est autorisé d'une manière générale et inconditionnelle d'exercer, pendant une période de cinq années à partir de la date des Statuts, tous les pouvoirs qui appartiennent à la Société pour procéder à une émission d'Actions jusqu'au montant de USD 1.000.000,- (un million de dollars US).

4. Par résolution circulaire datée du 26 janvier 1996, le Conseil a décidé d'augmenter le Capital souscrit de la Société jusqu'à USD 117.766,- (cent dix-sept mille sept cent soixante-six dollars US) par l'émission de 8.832 (huit mille huit cent trente-deux) Actions Ordinaires, avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) chacune.

5. Par application de l'Article 12 des Statuts, aucun droit de souscription préférentiel n'a été réservé aux anciens Actionnaires de la Société et le Gérant a admis les deux souscripteurs ci-après désignés à la souscription des nouvelles actions.

6. 7.066 (sept mille soixante-six) Actions Ordinaires ont été souscrites par engagement irrévocable du 16 janvier 1996 par SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 24, Chiswell Street, Londres EC1Y 4SP, Royaume-Uni, au prix de souscription de USD 2,- (deux dollars US) chacune, avec une prime d'émission de USD 1.098,- (mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) chacune.

7. L'acceptation par la Société de la souscription d'Actions nouvelles par SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED a été déclarée conditionnelle, et ne devait prendre effet qu'après obtention d'un agrément écrit de THE SECURITIES AND FUTURES AUTHORITY («SFA») de Londres selon lequel SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED pouvait obtenir le contrôle de CASPIAN SECURITIES LIMITED.

8. Par lettre datée du 1^{er} février 1996, THE SECURITIES AND FUTURES AUTHORITY («SFA») a admis que SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED obtienne le contrôle de CASPIAN SECURITIES LIMITED. La condition stipulée à l'acceptation de la souscription d'Actions nouvelles par SSANG YONG SECURITIES EUROPE LIMITED est par conséquent remplie.

9. 1.766 (mille sept cent soixante-six) Actions Ordinaires ont été souscrites par engagement irrévocable du 26 janvier 1996 par ABELLA INVESTMENTS LIMITED, une société de droit de Jersey, avec siège social à Normandy House, Grenville Street, St. Hélier, Jersey, au prix de souscription de USD 2,- (deux dollars US) chacune, avec une prime d'émission de USD 1.098,- (mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) chacune.

10. Les Actions souscrites et la prime d'émission ont été libérées par un apport en espèces de USD 9.715.200,- (neuf millions sept cent quinze mille deux cents dollars US), accepté par la Société et alloué pour USD 17.664,- au capital et pour USD 9.697.536,- à la prime d'émission. La somme de USD 9.715.200,- (neuf millions sept cent quinze mille deux cents dollars US) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

11. Les déclarations de souscription dûment signées par les souscripteurs ont été présentées au notaire soussigné qui le constate expressément.

12. Par résolution circulaire datée du 26 janvier 1996, le Conseil a décidé d'accepter la modification des Statuts de la Société résultant de l'augmentation de capital.

13. En conséquence, l'Article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:
 «La Société a un capital souscrit de USD 117.766,- (cent dix-sept mille sept cent soixante-six dollars US), représenté par 58.882 (cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-deux) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US) et par 1 (une) Action de Commandité non rachetable (ci-après l'«Action de Commandité») avec une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars US).»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kremer, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 89S, fol. 26, case 3. – Reçu 2.945.357 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 1996.

F. Baden.

(08682/200/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

CASPIAN HOLDINGS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

F. Baden.

(08683/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.538.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze février à onze heures.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., suivant acte notarié en date du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 13 avril 1989.

La dénomination sociale fut changée en DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., suivant acte notarié en date du 27 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 10 juin 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Galy, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Hélène Frambach, employée de banque, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Alberto Piaser, directeur général adjoint, demeurant à Paris XV.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cent mille (600.000) actions représentant l'intégralité du capital sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée générale a encore été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du:

24 janvier 1996 numéro 45,

- au LETZEBUERGER JOURNAL, en date des:

24 janvier 1996

2 février 1996.

L'I.M.L. ayant été dûment informé, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation volontaire de DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A.
2. Nomination des liquidateurs.
3. Questions diverses.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., avec effet à ce jour:

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société civile ABACUS, ayant son siège à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements.

le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures 30 minutes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usueé, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Galy, M.H. Frambach, A. Piaser, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1996, vol. 89S, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

C. Hellinckx.

(08690/215/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

BUSINESS BROADCASTING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5683 Dalheim, 17, rue Daennestrooss.

R. C. Luxembourg B 40.444.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 462 du 14 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 200 du 5 mai 1995.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 476, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUSINESS BROADCASTING EUROPE, S.à r.l.

KPMG

Experts-Comptables

Signature

(08681/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

GALLO CUNEO CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 42.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 1996

Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur R. Folli:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Luxembourg, le 26 février 1996.

Pour extrait sincère et conforme
GALLO CUNEO CAPITAL INVESTMENTS S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08712/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

COFINSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.355.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga

M. Edo Gobbi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08688/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPLITAPE S.A.

KPMG

Experts-Comptables

Signature

(08691/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPLITAPE S.A.

KPMG

Experts-Comptables

Signature

(08692/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPLITAPE S.A.
KPMG
Experts-Comptables
Signature

(08693/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPLITAPE S.A.
KPMG
Experts-Comptables
Signature

(08694/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 13.613.

1) le siège social a été transféré de L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

2) Monsieur Norbert Meisch a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion en remplacement de Monsieur Jean-Marc Mortagne. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 1997, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Monsieur Norbert Meisch, administrateur de sociétés, L-Howald, administrateur-délégué

Monsieur Jean-Marc Mortagne, employé privé, B-Wemmel

Mademoiselle Joëlle Guery, employée privée, F-Marseille

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l. réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour DUPLITAPE S.A.
INTERFIDUCIAIRE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08695/537/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

GEOINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.749.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

GEOINVEST S.A.H.
Signatures

(08714/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

**DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD INTERNATIONAL BOND FUND,
Société Anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable (en liquidation).**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.597.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, in replacement of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD INTERNATIONAL BOND FUND, in liquidation, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 24.597.

The meeting was opened at 5.15 p.m.

Mr Guy Verhoustraeten, employé de banque, residing in Eischen, being in the chair, who appointed as secretary Miss Fabienne Berton, employée de banque, residing in Thionville (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Francis Nilles, employé de banque, residing in Schouweiler, all here present and thus accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the Report of the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).

2. Discharge of the Board of Directors.

3. Discharge of the Liquidator and the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).

4. Completion of the liquidation.

5. Distribution of the net proceeds of the liquidation to the Shareholders and deposit of the net proceeds of the liquidation which are unclaimed with the «Caisse de Consignation» according to the Law.

6. Designate a place where the books and documents of the Company should be held for safekeeping for at least five years.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on February 12, 1996, as has been proved to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of 16,549 shares existing on February 20, 1996, 16,549 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The resolutions have to be passed by a simple majority of all the shares present or represented; each share is entitled to one vote.

V. An extraordinary general meeting of the shareholders held before Maître Reginald Neuman, prenamed, on January 29, 1996, nearing publication in Memorial, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same extraordinary general meeting appointed as Liquidator BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, with head office in Geneva (Switzerland), Luxembourg Branch, represented by Mr Jean-Edmond Ezard.

The same extraordinary general meeting instructed the Liquidator to present his report on the liquidation to a meeting of shareholders, which was held on February 8, 1996, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on February 20, 1996.

An extraordinary general meeting held under private seal on February 8, 1996, took knowledge of the report of the Liquidator and appointed as Auditor to the liquidation TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l. Réviseurs d'Entreprises, with head office in Luxembourg.

The chairman gives lecture of the report of the auditor. This report concludes to the approval of the accounts of liquidation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the Reports of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

Second resolution

The meeting grants discharge to the Board of Directors in office until the date of liquidation.

Third resolution

The meeting grants discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitely ceased to exist.

Fifth resolution

The meeting decides that the net proceeds after liquidation shall be paid by Swift to the shareholders and that proceeds which are unclaimed for shall be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

Sixth resolution

The meeting decides that the books and documents of the Company shall be held for safekeeping for at least five years at the former registered office of the society in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

There being no further business, the meeting is terminated at 5.30 p.m.

The costs, expenses, remunerations or charges, in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand (20,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD INTERNATIONAL BOND FUND, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.597.

La séance est ouverte à 17.15 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Verhoustraeten, employé de banque, demeurant à Eischen.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Fabienne Berton, employée de banque, demeurant à Thionville (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner au Conseil d'Administration.
3. Décharge à donner au Liquidateur ainsi qu'au Commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.

5. Distribution du solde de liquidation aux actionnaires et décision de déposer tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse de Consignation, conformément à la loi.

6. Fixation du lieu de la conservation des livres et pièces de la Société pour une période d'au moins cinq ans.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 12 février 1996, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 16.549 actions existantes au 20 février 1996, 16.549 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions doivent être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées; chaque action donne droit à une voix.

V. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 29 janvier 1996, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en voie de publication au Mémorial, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., société établie sous les lois de la Suisse, avec siège social à Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

La même assemblée générale extraordinaire chargea le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 février 1996 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 20 février 1996.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 8 février 1996 prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation, TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat jusqu'à la date de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la distribution par Swift du solde net de liquidation aux actionnaires et le dépôt de tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse de Consignation, conformément à la loi.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille (20.000,-) francs. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Verhoustraeten, F. Berton, F. Nilles, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 1996, vol. 89S, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1996.

R. Neuman.

(08689/226/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ECOTECNO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.380.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga
M. Edo Gobbi;
Mme Luisella Moreschi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldi.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur M. Felice Ansaldi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 477, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08696/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

**ETOILE GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc: ETOILE GARAGE LUXEMBOURG, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 27.357.

Il résulte d'une convention passée entre la société ETOILE GARAGE S.à r.l. et le liquidateur de la société ETOILE GARAGE ESCH S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., en liquidation, en date du 9 janvier 1996 que le fonds de commerce de cette société a été intégralement transféré à la société ETOILE GARAGE S.à r.l.

En conséquence, la gérance de la société ETOILE GARAGE S.à r.l. décide d'établir une succursale à Esch-sur-Alzette, 187, route de Belvaux, dont l'activité couvre l'entièreté de l'objet social de la société.

La gestion de la succursale est confiée à Monsieur Michel Braquet, gérant de la société, demeurant à Luxembourg, et ce avec les pouvoirs les plus larges pour engager la société.

Pour extrait conforme

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08698/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

CFH - COMPAGNIE FINANCIERE D'HOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.110.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga
M. Edo Gobbi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 477, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08685/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

FINAURORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.514.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga,
M. Edo Gobbi,
Mme Luisella Moreschi.

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 5 alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 477, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08705/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

GLIBRO TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.823.

1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

2) M. Dimitry Bykowski, administrateur de sociétés, demeurant à Moscow, Russie, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour GLIBRO TRADING HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08715/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MAROQUINERIE KELLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1996.

(08734/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

FINMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.697.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze février.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINMEDIA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.697, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 1996, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de BEF 18.750.000,-, pour le porter de son montant initial de BEF 1.250.000,- à BEF 20.000.000,-, par la création et l'émission de 1.500 actions nouvelles de BEF 12.500,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 18.750.000,- (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs belges) pour le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges) à BEF 20.000.000,- (vingt millions de francs belges), par la création et l'émission de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles de BEF 12.500,- (douze mille cinq cents francs belges) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société de droit anglais MULTIFIN LTD, ayant son siège social à Douglas, Athol Street 5 (Ile de Man).

Souscription - Libération

Ensuite la société MULTIFIN LTD, prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société FINMEDIA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de BEF 18.750.000,- (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs belges) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à BEF 20.000.000,- (vingt millions de francs belges), représenté par 1.600 (mille six cents) actions de BEF 12.500,- (douze mille cinq cents francs belges) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 89S, fol. 33, case 10. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

M. Elter.

(08708/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

FINMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

M. Elter.

(08709/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

FINVIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 33.071.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 4 mars 1996, que:

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, rue d'Esch à L-1470 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 1995.

- La cooptation de Maître Lydie Lorang, au poste d'administrateur de la société, a été ratifiée.

La démission de Maître Lydie Lorang, au poste d'administrateur de la société, a été ratifiée.

- La cooptation de Maître Jacques Schroeder, au poste d'administrateur de la société, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 1995.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08710/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

JEIGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.642.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga

M. Edo Gobbi

Mme Luisella Moreschi

Absent excusé: M. Felice Ansaldi

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldi.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 477, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08725/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

GASTROFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.641.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga,
M. Edo Gobbi,
Mme Luisella Moreschi.

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 5(1) alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 477, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08713/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

HOLDING DU VAL FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.725.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 1996, enregistré à Grevenmacher, le 8 février 1996, vol. 497, fol. 52, case 2,

I. Que par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 32 du 26 janvier 1994, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de HOLDING DU VAL FLEURI S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, R.C. Luxembourg B numéro 45.725, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 1996.

J. Seckler.

(08717/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

IMMACON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 48.799.

gegründet vor Notar Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettemburg, am 22. September 1994, veröffentlicht im Amtsblatt Recueil Spécial des Sociétés et Associations Mémorial C, n° 542 vom 23. Dezember 1994.

—
Verwaltungsrat:

Herr Hans May, Verwaltungsratsvorsitzender, Athen
Herr Spyridon Priftis, Verwaltungsratsmitglied, Athen
Herr Detlev Schubsky, Verwaltungsratsmitglied, Röhrmoss

Rechnungskommissar:

FIDUPLAN S.A., Luxembourg

Auszug aus der Generalversammlung der Aktionäre am 1. März 1996 über das Geschäftsjahr 1994:

Die Generalversammlung beschliesst, den Verlust von LUF 245.047,- vorzutragen.

Für gleichlautenden Auszug
FIDUPLAN S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08718/752/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

GORYN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.870.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga,
M. Edo Gobbi,

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 5(1) alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08716/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

IMMO SPACE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.477.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga,
M. Edo Gobbi,

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08719/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

INTER CUISINE S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 47.639.

Gründung gemäss Urkunde von M^e Gérard Lecuit, Notar mit Amtswohnsitz in Mersch, am 27. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nr 354 vom 23. September 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 476, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTER CUISINE, S.à r.l.

KPMG

Experts-Comptables

Signature

(08720/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

R.A.G. GRUNDSTUECKVERWALTUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mertert.

R. C. Luxembourg B 11.528.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 476, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Signature.

(08749/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

R.A.G. GRUNDSTUECKVERWALTUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert.
H. R. Luxemburg B 11.528.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 15. Februar 1996

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und die vom Kommissar geprüften Jahresabschlüsse für die Geschäftsjahre 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 umfassend die Bilanzen sowie die Gewinn- und Verlustrechnungen werden genehmigt.

Zweiter Beschluß

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird in getrennter Abstimmung für die Geschäftsjahre 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluß

Der in den Jahresabschlüssen ausgewiesener Gewinn wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Manfred Boblitz und René Möbel und des Kommissars werden um sechs weitere Jahre verlängert.

Herr Romain Adam, Rechtsanwalt, wohnhaft in Bridel, wird als neues Verwaltungsmitglied für die kommenden sechs Jahre bestellt.

Für die Richtigkeit des Auszugs
gez. RA R. Adam

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 476, fol. 101, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08750/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.841.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 1995, que, Monsieur Stephen Koseff, comptable, demeurant à Johannesburg, Afrique du Sud, Monsieur Hugh S. Herman, avocat, demeurant à Cape Town 8001, Afrique du Sud et Monsieur Bernard Kantor, dirigeant de société, demeurant à Oaklands 2192, Afrique du Sud, ont été élus administrateurs en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Winandy et de Monsieur Eric Van den Kerkhove, démissionnaires, auxquels décharge a été donnée.

Le mandat des membres du conseil d'administration composé de Messieurs Kevin B. Christie, Stephen Koseff, Hugh S. Herman et Bernard Kantor, est donné pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 1996.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08721/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

LAGUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pissange, maison numéro 12.

Réunion des associés

Les associés Mate Kezic, commerçant, et son épouse Madame Nada Jonjic, cuisinière, demeurant à Pissange, conviennent:

de nommer comme gérants:

gérante technique pour la branche Débit de boissons: Madame Nada Jonjic, préqualifiée;

gérant technique pour la branche Cuisine et Auberge: Monsieur Davor Cacic, cuisinier, demeurant à Pissange;

gérante administrative pour la branche Cuisine et Auberge, Madame Nada Jonjic, préqualifiée.

Pétange, le 28 février 1996.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 février 1996, vol. 302, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(08729/207/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

INVESTEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 52.359.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 1995, que, Monsieur Stephen Koseff, comptable, demeurant à Johannesburg, Afrique du Sud, Monsieur Hugh S. Herman, avocat, demeurant à Cape Town 8001, Afrique du Sud et Monsieur Bernard Kantor, dirigeant de société, demeurant à Oaklands 2192, Afrique du Sud, ont été élus administrateurs en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Winandy et de Monsieur Eric Van den Kerkhove, démissionnaires, auxquels décharge a été donnée.

Le mandat des membres du conseil d'administration composé de Messieurs Kevin B. Christie, Stephen Koseff, Hugh S. Herman et Bernard Kantor, est donné pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08722/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

KEY OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.804.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

KEY OVERSEAS HOLDING S.A.

Signature

(08726/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

KEY OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.804.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

KEY OVERSEAS HOLDING S.A.

Signature

(08727/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ITURGA S.A. AND CO, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg-Strassen.
R. C. Luxembourg B 41.230.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ITURGA S.A., avec siège social à Luxembourg-Strassen,
inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.229,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 août 1992, publié au Mémorial C, n° 580 du 9 décembre 1992,

prise en sa qualité d'associée commanditée et de gérant de la société en commandite par actions ITURGA S.A. AND CO, avec siège social à Luxembourg-Strassen,

ici représentée par Monsieur Jean Reuter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Strassen le 31 janvier 1996 qui restera annexé aux présentes.

La comparante, représentée comme mentionné, a requis le notaire soussigné de documenter ce qui suit:

1) La société ITURGA S.A. AND CO, société en commandite par actions, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 août 1992, publié au Mémorial C, n° 580 du 9 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 1992, publié au Mémorial C, n° 605 du 18 décembre 1992 au capital social de deux millions neuf cent mille francs (2.900.000,- LUF), divisé en sept cent cinquante (750) actions de catégorie A et deux mille cent cinquante (2.150) actions de catégorie B, chaque fois d'une valeur nominale de mille francs chacune, entièrement libérées.

2) Suivant acte documenté par le notaire soussigné en date du 21 septembre 1992, prémentionné, le capital social souscrit a été porté à deux millions neuf cent quarante-deux mille francs (2.942.000,- LUF), divisé en sept cent cinquante (750) actions de catégorie A et deux mille cent quatre-vingt-douze (2.192) actions de catégorie B, chaque fois d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3) Suivant l'article 5, alinéa 2 des statuts, le capital social autorisé est fixé à trois cent cinquante millions de francs luxembourgeois (350.000.000,- LUF), représenté par sept cent cinquante (750) actions de catégorie A et trois cent quarante-neuf mille deux cent cinquante (349.250) actions de catégorie B, chaque fois d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, et le gérant est autorisé à et mandaté pour réaliser, dans le cadre de ce capital autorisé, toute augmentation de capital, en une fois ou par tranches, en émettant des actions nouvelles de catégorie B seulement, en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires des deux catégories d'actions ou en reconnaissant un droit préférentiel en faveur des propriétaires d'actions de catégorie A seulement après l'exercice de leurs droits de souscription préférentiel par les propriétaires d'actions de catégorie B, lesdites actions étant libérables par versements en espèces ou apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière, et en fixant les clauses et conditions de pareille émission d'actions, et en soumettant notamment l'émission desdites actions au paiement d'une prime d'émission à déterminer par le gérant.

4) En exécution de ces pouvoirs, le conseil d'administration de la société gérante en sa réunion du 31 janvier 1996 a décidé de réaliser une augmentation partielle du capital social de la société ITURGA S.A. AND CO, à concurrence de quatre millions cinq cent cinquante-huit mille francs luxembourgeois (4.558.000,- LUF) par l'émission de quatre mille cinq cent cinquante-huit (4.558) actions nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, et de soumettre l'émission en question au paiement, outre de leur valeur nominale, d'une prime d'émission de neuf cents francs (900,- LUF) par action, soit au total de quatre millions cent deux mille deux cents francs (4.102.200,- LUF),

et d'accepter la souscription de ces actions nouvelles par la société CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, avec siège social à Vaduz,

ainsi que la libération desdites actions nouvelles en valeur nominale et prime d'émission par un paiement en espèces d'un montant total de huit millions six cent soixante mille deux cents francs (8.660.200,- LUF).

5) En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à sept millions cinq cent mille francs (7.500.000,- LUF), divisé en sept cent cinquante (750) actions de catégorie A et en six mille sept cent cinquante (6.750) actions de catégorie B, chaque fois d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes entièrement libérées, dont quatre mille cinq cent cinquante-huit (4.558) soumises au paiement d'une prime d'émission de neuf cents francs (900,- LUF) par action.»

La preuve du paiement en espèces de la valeur nominale et de la prime d'émission des nouvelles actions a été apportée au notaire qui le constate par une attestation bancaire.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège de la société, date qu'en tête.

Et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: J. Reuter, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1996, vol. 89S, fol. 22, case 10. – Reçu 86.602 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

J.-P. Hencks.

(08723/216/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

ITURGA S.A. AND CO, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg-Strassen.

R. C. Luxembourg B 41.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(08724/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MARKETING ET DISTRIBUTION INDUSTRIELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.054.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour compte de MARKETING ET DISTRIBUTIONS, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(08736/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

KRONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.395.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga;
M. Edo Gobbi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldi.

Le Conseil d'Administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldi.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08728/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.102.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga;
M. Max Zigerlig;

Absent excusé: M. Felice Ansaldi.

Le Conseil d'Administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldi.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08730/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.140.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1996, vol. 477, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour MAB HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signatures

(08733/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

NFM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 47.909.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 398 du 15 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NFM TRADING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(08745/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

LUXOR INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.109.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 1996.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(08731/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

LUXOR INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.109.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société
le mercredi 13 décembre 1995 à 14.00 heures au siège social de la société, 10A, boulevard Royal, Luxembourg*

Résolution 7

«L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant se terminer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.»

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08732/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MINOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 52.587.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of February.

Before Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MINOR S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B number 52.587, incorporated by a deed established on the October 23rd, 1995, published in the Mémorial C number 650 of the December 21st, 1995; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of LUF 3,400,000.- as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- to 4,650,000.- by the issue of 3,400 new shares having a par value of LUF 1,000.- each, by contribution in cash.

2. Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 3,400,000.- (three million four hundred thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 4,650,000.- (four million six hundred and fifty thousand Luxembourg francs), by the issue of 3,400 (three thousand four hundred) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 3,400 new shares the majority shareholder.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the majority shareholder, duly represented by virtue of one of the aforementioned proxies declared to subscribe to all the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 3,400,000.-, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set in LUF 4,650,000.- (four million six hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 4,650 (four thousand six hundred and fifty) shares with a nominal value of 1,000.- (one thousand) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eighty-thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINOR S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B numéro 52.587, constituée suivant acte reçu le 23 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 650 du 21 décembre 1995; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 3.400.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 4.650.000,- par l'émission de 3.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, par apport en numéraire.

2. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 3.400.000,- (trois millions quatre cent mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 4.650.000,- (quatre millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 3.400 (trois mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.400 actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire dûment représenté en vertu de l'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire toutes les actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 3.400.000,-, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 4.650.000,- (quatre millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 4.650 (quatre mille six cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Audia, P. Van Hees, H. Janssen, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 89S, fol. 57, case 8. – Reçu 34.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

M. Elter.

(08740/210/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 52.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

M. Elter.

(08741/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MATCHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.794.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga;
M. Edo Gobbi;
Mme Luisella Moreschi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le Conseil d'Administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement. La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 1996, vol. 477, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08735/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

M.H.D. ET CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 15.131.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

MM. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;
Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour M.H.D. ET CO HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08739/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MEDITERRANEAN & PACIFIC FINANCE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.857.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 4 mars 1996, que:
- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08737/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

MEDITERRANEAN & PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.438.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 4 mars 1996, que:
- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08738/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

NEW ICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.607.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996

Présents: M. Roberto Verga;

M. Edo Gobbi;

Absent excusé: M. Felice Ansaldo.

Le Conseil d'Administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur, M. Felice Ansaldo.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

La présente démission fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1996, vol. 476, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08744/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.